

Die Ergebnisse dieser Studie müssten in einem Bericht veröffentlicht werden. Dieser wird als Grundlage für die Umgestaltung dienen, die durch die steigende Arbeitslosigkeit in der Gesellschaft und durch die wachsenden Haushaltsdefizite von Bund, Kantonen und Gemeinden nötig geworden ist. Der Bericht wird auch dazu dienen, der Entwicklung hin zu einer Zweiklassengesellschaft vorzubeugen.

Texte du postulat du 3 décembre 1992

Le Conseil fédéral est prié de faire étudier les répercussions que pourrait avoir sur l'emploi, sur les finances publiques et sur la société en général, une nouvelle politique de l'emploi dans la fonction publique qui serait fondée sur:

1. la substitution du blocage du personnel par l'établissement d'une enveloppe de la masse salariale fixée en fonction des recettes de l'Etat;
2. la substitution de l'indexation automatique des salaires par une allocation unique et identique pour tous les fonctionnaires, correspondant à une compensation intégrale du renchérissement pour les classes de salaires inférieures;
3. une réduction progressive et souple du temps de travail des fonctionnaires, pouvant prendre la forme d'une réduction de l'horaire hebdomadaire, d'une alternance de périodes de travail en plein temps et de périodes de formation, d'un encouragement des emplois à temps partiel et du «job sharing», ou encore d'une combinaison de ces diverses formules.

La réduction du temps de travail s'entend avec une réduction proportionnelle des salaires, sous réserve d'une garantie de salaire minimum pour les emplois les moins rémunérés.

Les résultats de cette étude devraient être publiés sous la forme d'un rapport qui servira de base aux réaménagements rendus nécessaires par l'accroissement du chômage dans la société et par les déficits croissants des collectivités publiques fédérale, cantonales et communales, ainsi que pour prévenir le développement d'une société à deux vitesses.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Bär, Bühlmann, Diener, Gardiol, Gonseth, Hafner Rudolf, Hollenstein, Leuba, Misteli, Robert, Ruffy, Schmid Peter, Thür (13)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Les gains de productivité de l'industrie et des services par la robotique et l'informatique devraient déboucher sur une réduction généralisée du temps de travail humain. Ce postulat ne répond pas seulement à un désir de nombreux travailleurs; il s'impose à cause de l'accroissement inexorable du chômage dans les sociétés industrialisées, en butte à des crises de surproduction dans tous les domaines.

Dans l'économie privée, la concurrence conduit la plupart des entreprises à réduire le plus possible leurs charges salariales, c'est-à-dire à licencier du personnel. Les chômeurs se retrouvent à la charge de la collectivité, c'est-à-dire, en fin de compte, à la charge de la population active qui est encore en situation de payer des impôts et des cotisations.

La charge qui pèse sur une population active de plus en plus réduite est destinée à devenir insupportable. Selon le magazine américain «Fortune», nous sommes entrés dans l'ère du surtravail «The age of overwork», où la plupart des cadres accomplissent beaucoup plus d'heures de travail que n'en exige l'horaire contractuel. Ce phénomène se vérifie également en Suisse, où de nombreux cadres travaillent douze heures par jour, et emportent encore du travail à domicile pour le week-end.

En même temps, le nombre des cadres et des travailleurs qualifiés exclus du marché du travail augmente. Ce chômage structurel est d'une gravité extrême pour ses victimes. En outre, il représente un formidable gaspillage de compétences.

Il est profondément malsain que la société se divise de plus en plus entre une population de travailleurs pressés comme des citrons et une population privée de travail, de revenu propre et de dignité sociale. L'émergence de cette société duale est lourde de menaces pour le consensus sur lequel sont encore fondées la prospérité et la paix sociale en Suisse.

Le seul remède envisageable, si l'on exclut une très problématique «relance» de l'économie par augmentation d'une pro-

duction déjà pléthorique, serait de réduire le temps de travail salarié afin de mieux en répartir la charge et les revenus parmi la main-d'oeuvre disponible. Une telle réduction peut s'opérer de diverses manières selon les professions ou les fonctions. Il permettrait aux employés de libérer du temps pour le repos, pour les loisirs et pour le recyclage professionnel.

Dans ce contexte, le blocage du personnel de la Confédération n'est plus adapté à la situation. Il entrave toute mobilité et empêche l'Etat d'embaucher des forces jeunes sur le marché du travail. Il conviendrait de remplacer ce système rigide par un mécanisme limitant la masse salariale en fonction des ressources de l'Etat.

Simultanément, il convient de remettre en cause l'indexation automatique des salaires, qui conduit à aggraver les disparités actuelles entre les employés, et qui constitue aujourd'hui un privilège choquant par rapport aux travailleurs de l'économie privée. Une allocation de renchérissement indépendante du salaire, identique pour tous les employés, permettrait de réduire légèrement ces disparités, tout en assurant aux employés les plus modestes le maintien d'un pouvoir d'achat minimum. Cela permettrait d'employer davantage de gens dans le cadre de l'enveloppe budgétaire donnée, donc aussi, marginalement, de réduire le taux de chômage.

On ne peut guère attendre de l'économie privée qu'elle se mette spontanément à réduire le temps de travail salarié, car chaque entreprise est en concurrence avec les autres pour produire le plus possible au moindre coût salarial possible. En revanche, l'Etat a cette possibilité du fait qu'il exerce des fonctions dont il a le monopole. Il a donc un travail de pionnier à fournir dans ce domaine.

Le rapport devrait indiquer les mesures et les éventuelles modifications législatives à prévoir pour inciter les entreprises privées à suivre l'exemple des pouvoirs publics et à réduire le temps de travail salarié, sans mettre en cause le maintien de leur capacité concurrentielle.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 3. Februar 1993

*Déclaration écrite du Conseil fédéral
du 3 février 1993*

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Überwiesen – Transmis

92.3406

Postulat Béguelin

Wirkungen einer «radikalen Liberalisierung» der Schweizer Wirtschaft

Conséquences pour la Suisse d'une éventuelle «libéralisation radicale» de l'économie

Wortlaut des Postulates vom 30. September 1992

Eine Arbeitsgruppe der Verwaltung arbeitet zurzeit Vorschläge zur «Liberalisierung» unserer Wirtschaft aus. Ihre Arbeit beruht auf dem Bericht de Pury und auf einer ganzen Reihe von Postulaten der bürgerlichen Parteien. Der Bundesrat wird ersucht, zur Ergänzung des Dossiers eine Studie in Auftrag zu geben, die untersucht, wie sich die im Bericht de Pury vorgeschlagene «radikale Liberalisierung» in dem Land auswirkt, in dem sie in vollem Umfang verwirklicht wird, das heisst in den USA. Der Bundesrat soll auch darlegen, welche Lehren er für unser Land daraus zieht.

Texte du postulat du 30 septembre 1992

Sur la base d'un rapport intitulé «de Pury», ainsi que de divers postulats en série des partis bourgeois, un groupe de travail de l'administration prépare des propositions en vue de «libéraliser» notre économie. Pour compléter le dossier, le Conseil fédéral est invité à commander une étude sur les effets de la «libéralisation radicale», telle que proposée par le rapport «de Pury», dans le pays où elle est appliquée dans toute son ampleur, les USA. Le Conseil fédéral devra aussi préciser les leçons qu'il en tire pour notre pays.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Bäumlín, Bodenmann, Borel François, Bundi, Carobbio, Caspar-Hutter, Danuser, de Dardel, Duvoisin, Eggenberger, Fankhauser, von Felten, Gross Andreas, Haering Binder, Haller, Herczog, Hubacher, Jeanprêtre, Jöri, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Ernst, Matthey, Mauch Ursula, Meyer Theo, Rechsteiner, Ruffy, Spielmann, Strahm Rudolf, Tschäppät Alexander, Vollmer, Zisya-dis, Züger (33)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Les USA appliquent depuis dix ans systématiquement les règles du «libéralisme radical»: moins d'impôts, moins d'Etat, dérégulation totale, concurrence sans limite. Après dix ans de ce régime, la presse américaine – et internationale – décrit chaque semaine un bilan de plus en plus catastrophique: de plus important créancier du monde, l'Etat américain en est devenu le plus endetté; ce même Etat doit soutenir à coup de centaines de milliards de dollars le système privé des caisses d'épargne; l'industrie américaine a perdu plus de deux millions d'emplois; les systèmes de sécurité sociale, de l'enseignement obligatoire sont dans une situation désespérée; les infrastructures publiques ne sont plus entretenues comme elles devraient l'être; la classe moyenne a vu ses revenus baisser massivement et le nombre de pauvres s'est accru d'au moins 20 millions de personnes; quelques Etats, comme la Californie, sont en faillite, sans parler des grandes villes.

Il nous paraît indispensable que le Conseil fédéral établisse un bilan comparatif 1980–1992 des effets du «libéralisme radical» sur le seul pays où il s'applique sans contrainte et qu'il en tire les leçons nécessaires pour notre pays.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

vom 3. Februar 1993

Rapport écrit du Conseil fédéral du 3 février 1993

Le Conseil fédéral ne juge pas opportun de procéder à l'étude que demande le postulat pour les motifs suivants.

Certaines propositions contenues dans le rapport du groupe «de Pury» figurent au nombre des priorités retenues par le Conseil fédéral dans son rapport sur la planification de la législation (par exemple les révisions de la loi sur les cartels et de l'imposition du chiffre d'affaires).

Il n'existe que peu de points communs entre les travaux du groupe «de Pury», les mandats confiés au groupe de travail interdépartemental concernant la revitalisation de l'économie et les mesures prises aux USA en matière de libéralisation et de déréglementation.

Les analogies entre les programmes américain et suisse de déréglementation ne sont que très lointaines. Le «libéralisme radical» au sens où l'entend l'auteur du postulat n'est pas l'objectif de la politique économique du Conseil fédéral. Ce dernier n'est pas favorable à une étude sur les répercussions de la politique américaine de rénovation de l'économie de marché, car il considère comme infime la possibilité d'en tirer des conclusions utiles. Cela ne signifie pas que le Conseil fédéral ne suit pas l'évolution qui a lieu aux USA. Il est toutefois d'avis que les études sectorielles disponibles dans les différents domaines constituent une base d'information suffisante.

Quant aux résultats escomptés d'un paquet de mesures de libéralisation adaptées aux besoins de la Suisse, nous renvoyons au «rapport Hauser». Celui-ci a été établi sur mandat du Conseil fédéral dans la période qui a précédé la votation sur l'EEE.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de classer le postulat.

Abgeschrieben – Classé

92.3565

Postulat Haering Binder**Orientierungspflicht betreffend Aus- und Durchfuhr von ABC-Waffen****Devoir d'information sur les exportations et le transit d'armes ABC***Wortlaut des Postulates vom 17. Dezember 1992*

Der Bundesrat wird aufgefordert (entsprechend seiner Orientierungspflicht gemäss Art. 13 Abs. 3 des Bundesgesetzes über das Kriegsmaterial), auch über die Einzelheiten der Aus- und Durchfuhr von Waren und Technologien im Bereich der ABC-Waffen und Raketen gemäss der entsprechenden Notverordnung vom 12. Februar 1992 das Parlament regelmässig zu orientieren.

Texte du postulat du 17 décembre 1992

Le Conseil fédéral est invité (au titre de l'obligation de renseigner que lui impose l'art. 13 al. 3, de la loi fédérale sur le matériel de guerre) à donner périodiquement au Parlement des renseignements détaillés sur les exportations et le transit de marchandises et de technologies ayant trait aux armes ABC et aux missiles, conformément à l'ordonnance correspondante du 12 février 1992.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aguet, Béguelin, Bodenmann, Borel François, Brügger Cyrill, Bundi, Carobbio, Caspar-Hutter, Danuser, de Dardel, Eggenberger, von Felten, Goll, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Herczog, Hubacher, Jeanprêtre, Leemann, Leuenberger Moritz, Marti Werner, Mauch Ursula, Meyer Theo, Rechsteiner, Ruffy, Steiger, Strahm Rudolf, Tschäppät Alexander (29)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Die Begründung für die in diesem Postulat geforderte Orientierungspflicht liegt auf der Hand: Es geht darum, vermehrte Transparenz über die Aus- und Durchfuhr von Waren und Technologien im Bereich der ABC-Waffen und Raketen gemäss der entsprechenden Notverordnung vom 12. Februar 1992 zu schaffen. Diese vermehrte Transparenz soll die öffentliche Kontrolle sowie das Aufdecken illegaler Machenschaften ermöglichen.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 17. Februar 1993

Déclaration écrite du Conseil fédéral

du 17 février 1993

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

Postulat Béguelin Wirkungen einer "radikalen Liberalisierung" der Schweizer Wirtschaft

Postulat Béguelin Conséquences pour la Suisse d'une éventuelle "libéralisation radicale" de l'économie

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.3406
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.03.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	589-590
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 455

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.